

Document d'intentions pédagogiques pour le cours de F.G.S. (5^e)

I. Finalités

Le cours de Formation géographique et sociale vise l'étude de la société en relation avec le territoire qu'elle occupe. Il amènera l'élève à comprendre les relations, souvent étroites, que les sociétés humaines entretiennent avec le territoire. « (...) *Par le recours aux documents visuels et aux schémas, le cours étudie l'espace habité, du local ou planétaire. Scrutant le monde physique, économique, social et politique dans ses multiples composantes, il sensibilise les élèves aux grands enjeux spatiaux* » (FESEC : D/2008/7362/3/37).

Trois étapes importantes permettent de concevoir le territoire et son organisation spatiale :

- Observer le territoire (étape principalement développée en E.D.M – 1^{er} degré)
- Structurer un territoire ; mettre en évidence une organisation spatiale du territoire (étape principalement développée en Géographie – 2^e degré)
- Expliquer les relations entre la société et le territoire qu'elle occupe (étape principalement développée en F.G.S – 3^e degré)

II. Compétences, savoirs et savoir-faire à acquérir

Une compétence est « *une aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches* » (Ch.I, art.5, §1^o du Décret Missions).

Cinq compétences doivent être maîtrisées à la fin du 3^e degré :

1. Traiter des informations
2. Mettre en relation des informations
3. Mobiliser des savoirs complexes étudiés, modèles et théories
4. Synthétiser sous diverses formes (cartes, schémas fléchés, textes) (3^e degré)
5. Prendre une position personnelle argumentée (3^e degré)

En 5^e année, l'accent sera mis sur l'acquisition de la compétence n°4. La compétence n°5 sera abordée et approfondie en 6^e.

Afin de maîtriser ses compétences, des savoirs et outils de savoir-faire seront exercés.

III. Moyen d'évaluation et critères de réussite

Les évaluations formatives ont lieu lors des cours dispensés en classe mais également lors du travail personnel de l'élève, à domicile. Les évaluations sommatives constituent le travail journalier repris dans le bulletin.

Les évaluations certificatives représentent les traditionnels examens. Ces évaluations ont lieu à différents moments de l'année et lors des sessions spécifiques du mois de décembre et de juin.

La première partie de l'évaluation certificative (décembre) représente 40% et la seconde partie (juin) représente 60% du total.

Se référer également au règlement général des études.

IV. Matériel nécessaire

Un classeur A4, des feuilles de cours, des feuilles « à en-tête » de l'école, pour les évaluations. Crayons de couleur, compas, latte, calculatrice sont très souvent utilisés. L'atlas est disponible en classe ainsi que l'ouvrage pédagogique « Destination 5^e ».

**SIGNATURE DE L'ELEVE
DU/DES TUTEURS**

SIGNATURE